

MONTE

Destruction de ruches : le syndicat d'apiculture 2B condamne fermement « cet acte odieux »

Récemment, Alain Valentini, apiculteur professionnel à Monte, a fait une terrible découverte sur son exploitation : 140 ruches ont été décimées par un produit insecticide. Lundi dernier, il faisait appel aux services vétérinaires pour réaliser des prélèvements, afin de connaître la substance qui a empoisonné ses abeilles. Il a également déposé une plainte en gendarmerie (*voir notre édition de mardi*).

Face à cet acte de malveillance, le syndicat d'Apiculture de Haute-Corse « *condamne fermement le vandalisme d'un grand nombre de ruches de Monsieur Valentini à Monte.*

Cet acte odieux vise à mettre en péril son outil de travail, son exploitation et son activité économique ».

« Alain Valentini est un producteur et un acteur particulièrement dynamique, appuie le syndicat. Grâce à son énergie, il contribue grandement à faire connaître nos miels en Corse, sur le Continent et à l'International.

Nous lui apportons tout notre soutien et l'assurons de toute notre amitié.

Ce qui vient de se passer est une atteinte flagrante à la biodiversité de l'île maintenue grâce à tous les possesseurs de ruches.

Les apiculteurs sont touchés par les difficultés rencontrées à la suite des sécheresses successives dues au changement climatique qui dégrade l'environnement à grande vitesse. Aujourd'hui, l'économie apicole de l'île est aussi frappée de plein fouet depuis les débuts de la crise sanitaire actuelle. »